

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

238e SEANCE

BALE, LE MARDI 12 SEPTEMBRE 1989 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 237e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de juillet et d'août et des premiers jours de septembre 1989.
- IV. Echange de vues sur la préparation de la première étape de l'Union économique et monétaire.
- V. (Eventuellement) Echange de vues sur les points à l'ordre du jour des réunions internationales de Washington.
- VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
 - Procédure concernant l'examen des règles formelles relatives à l'Ecu officiel(2).
- VII. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Les documents (graphiques, tableaux de la "concertation" et Série mensuelle de statistiques) seront préparés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle.
 - 2) Dans l'"Accord de Bâle", conclu le 8 septembre 1987, les Gouverneurs ont introduit l'acceptation de règlements jusqu'à 100% en Ecus et sont convenus qu'au terme de deux années d'expérience les règles formelles relatives à l'Ecu officiel seront soumises à un examen au sein du Comité des Gouverneurs. Une décision pour entreprendre cet examen pourrait être prise lors de la séance.